Service d'Infrastructure de la Défense
Nord Est
1, rue du Maréchal Lyautey
CS 92005 – 57044 METZ Cedex 01

METZ (57) – Caserne Séré de Rivières – 3 RH
Bâtiments 0006 et 0008 - Rénovation intérieure et extérieure
LOT N° 1 : TCE

Section technique n ° 1 :
Travaux divers
Tranche ferme (bâtiment 0006)

TABLE DES MATIERES

1 GENERALITES 3

1.1 OBJET DES TRAVAUX 3

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX 3

1.3 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS 3

1.4 Conditions d'execution 3

1.5 Adaptation aux ouvrages existants 4

1.6 fournitures et matériaux 4

1.7 PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES DE MISE EN ŒUVRE 4

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 4

2.1 TRAVAUX DE PLATRERIE 4

2.1.1 travaux de dépose 4

2.1.2 Cloison en plaques de plâtre sur ossature métallique 72/48 5

2.1.3 Plafond suspendu 600x600 – T24 – Aw : 0,95 – Pièces humides 5

2.1.4 Pose des huisseries 5

2.2 TRAVAUX D'ELECTRICITE 5

2.3 TRAVAUX DE PLOMBERIE/VENTILATION 6

1 GENERALITES

1.1 OBJET DES TRAVAUX

Le présent article a pour objet de définir les prestations de travaux divers nécessaires à la réalisation complète des ouvrages prévus au présent marché.

Ces prestations comprennent notamment les travaux ponctuels d'adaptation, de réparation, de reprise, de finition et de remise en état rendus nécessaires par les travaux, les contraintes du site ou l'état des ouvrages existants.

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art, aux normes et réglementations en vigueur, aux prescriptions des fabricants et aux indications du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre.

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux de la présente section technique comprennent notamment, sans que cette liste soit limitative :

- Travaux de plâtrerie ;
- Travaux d'électricité ;
- Travaux de plomberie et ventilation ;
- Protection des ouvrages conservés ;
- Évacuation des gravats et déchets issus des travaux du présent lot ;
- Nettoyage des zones d'intervention ;
- Tri, chargement, transport et évacuation des déchets issus des travaux.

Cette énumération n'est pas exhaustive. Les prestations comprennent toutes les fournitures, main-d'œuvre, matériels, moyens d'accès, protections et sujétions nécessaires à leur parfaite exécution.

1.3 RECONNAISSANCE DES EXISTANTS

Avant toute intervention, le titulaire devra procéder à une reconnaissance des lieux et des ouvrages existants.
Cette reconnaissance comprendra notamment :

- la vérification de la nature et de l'état des supports ;
- l'identification des réseaux existants ;
- la vérification des dimensions et niveaux ;
- l'identification des éventuelles difficultés d'exécution ;
- la prise en compte des ouvrages conservés.

Le titulaire ne pourra se prévaloir d'une mauvaise connaissance des lieux ou des ouvrages existants pour demander une plus-value lorsque les difficultés étaient normalement décelables lors de la visite des lieux.
Toute anomalie susceptible d'avoir une incidence sur l'exécution des travaux devra être signalée au maître d'œuvre avant intervention.

1.4 CONDITIONS D'EXECUTION

Les travaux devront être réalisés avec toutes les précautions nécessaires afin de préserver les ouvrages, équipements, réseaux et installations existants.

L'entreprise devra mettre en œuvre les protections nécessaires contre :

- les chocs et détériorations ;
- les poussières et projections ;
- les salissures ;
- les infiltrations ou pénétrations d'eau ;
- toute dégradation des locaux ou ouvrages conservés.

Les zones de travail devront être maintenues propres pendant toute la durée des interventions.

Après chaque intervention, l'entreprise procédera au nettoyage complet de la zone concernée et à l'évacuation des déchets.

1.5 ADAPTATION AUX OUVRAGES EXISTANTS

Lorsque les travaux nécessitent une adaptation aux ouvrages existants, l'entreprise devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la compatibilité entre les ouvrages neufs et existants.
Les raccords, jonctions, reprises et finitions devront être réalisés de manière à assurer une continuité esthétique, fonctionnelle et technique avec les ouvrages conservés.
Aucune intervention susceptible de modifier un élément porteur, un réseau existant ou un équipement technique ne pourra être réalisée sans accord préalable du maître d'œuvre.

1.6 FOURNITURES ET MATERIAUX

Les matériaux et produits employés devront être neufs, de qualité adaptée à leur destination et conformes aux normes et réglementations en vigueur.

Ils devront être compatibles avec les supports et ouvrages existants.

Lorsque les travaux portent sur une reprise ou un remplacement, l'entreprise recherchera autant que possible une homogénéité de nature, d'aspect, de teinte et de finition avec les ouvrages existants.

Les fiches techniques, avis techniques, procès-verbaux ou justificatifs de conformité devront être fournis sur demande du maître d'œuvre.

1.7 PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES DE MISE EN ŒUVRE

Les travaux devront être exécutés conformément :

• aux normes françaises et européennes applicables ;

• aux Documents Techniques Unifiés (DTU) applicables ;

• aux règles professionnelles ;

• aux prescriptions des fabricants ;

• aux règles de sécurité en vigueur ;

• aux documents du marché.

En cas de contradiction entre plusieurs prescriptions, le titulaire devra en informer le maître d'œuvre avant exécution.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 TRAVAUX DE PLATRERIE

2.1.1 TRAVAUX DE DEPOSE

Le présent titulaire devra la dépose des cloisons en BA 13 et des plafonds suspendus remplacés, y compris l'évacuation.

Localisation : voir plan n°03

2.1.2 CLOISON EN PLAQUES DE PLATRE SUR OSSATURE METALLIQUE 72/48

- 2 plaques de plâtre BA 13 vissées par parement
- Ossature métallique, épaisseur 48 mm et accessoires
- Épaisseur finie 72 mm
- Sujétions de pose et de finitions à joints non apparents
- Espacement des montants simples ou doublés suivant hauteur
- Renforts pour : consoles, appareils sanitaires, radiateurs (les positionnements seront indiqués par les corps d'état concernés),etc...
- Cloisons cotées 7 sur les plans
- Hauteur des cloisons : identique à l'existant

Position : voir plan n° 03

2.1.3 PLAFOND SUSPENDU 600X600 – T24 – AW : 0,95 – PIECES HUMIDES

Fourniture et pose de plafonds suspendus démontable sur ossature métallique comprenant :

- Ossature apparente de 24 mm en acier laqué blanc fixé à l'aide de suspentes adaptées, conforme à la norme EN 13 964 - NON CORROSIF
- Ossatures porteuses et entretoises calepinées pour des dalles 600x600 mm suivant plan de l'architecte
- Cornières de rive fixées contre les murs ou cloisons
- Dalles en fibres minérales revêtue d'un voile peint nettoyable blanc de dimensions : 600 x 600 mm
- Absorption acoustique classe A ; Aw : 0.95
- Atténuation latérale Dnfw : 22 dB
- Affaiblissement acoustique Rw : 12 dB
- Classement au feu : A2-s1,d0
- Réflexion de la lumière : 85%
- Résistance à l'humidité relative : 100%
- L'avabilité : Avec un chiffon doux et sec
- Étroite coordination avec l'électricien et le chauffagiste pour intégration de luminaires ou bouches de ventilation
- Compris coupes et chutes pour pose droite
- Fourniture au maître d'ouvrage d'un carton de dalles pour les futurs remplacements de dalles
- Toutes sujétions de mise en œuvre conformément aux DTU et particulièrement au DTU 58.1 et aux recommandations du fabricant.

Position : suivant plan n° 03

2.1.4 POSE DES HUISSERIES

Pose des huisseries bois, fournies par le lot Menuiserie bois, sur cloisons en plaques de plâtre sur ossature métal.

Position : ensemble des huisseries dans les cloisons BA13 neuves voir plan 03

2.2 TRAVAUX D'ELECTRICITE

Le présent titulaire devra :

- La dépose et repose des luminaires présents dans les plafonds suspendus remplacés dans les

salles de bain des chambres ;

- La dépose et repose (y compris alimentations des interrupteurs et prises dans les cloisons remplacées)
- Le raccordement des fenêtres de désenfumages des circulations sur la centrale incendie actuelle, en lieu et place des alimentations actuelles ;
- Le remplacement et ou la mise en place de détecteurs de fumées dans toutes les chambres.

2.3 TRAVAUX DE PLOMBERIE/VENTILATION

Le présent titulaire devra :

- La dépose et l'évacuation des receveurs de douche dans les salles de bain des chambres ;
- La fourniture et pose de receveurs de douche 80x80 cm en céramique blanc, extra-plat, avec traitement antidérapant, compris bonde siphoïde à grille et pied de supportage. ;
- Le raccordement des siphons en tuyau PVC sur le réseau d'évacuation principal situé dans la gaine technique ;
- La dépose et repose des portes parois de douche pour le remplacement des cloisons en BA13 (voir plan 03) ;
- La fourniture et pose de pomme de douche type "téléphone", avec flexible gainé en tresse nylon, à accrochage coulissant sur barre chromée verticale. La pomme de douche est à 3 jets, de finition chromée ;
- Le remplacement de l'ensemble des bouches de ventilation présente dans les plafonds suspendus (salle de bain, blocs sanitaires…), par des bouches d'extraction d'air autoréglables, à forte perte de charge et à débit fixe de 15 m3.
- Le remplacement des caissons de ventilation simple flux :

Le présent titulaire devra le remplacement des caissons de ventilation simple flux présents dans le bâtiment, ils sont au nombre de 6 (voir plan n°03).

<u>En phase chantier le présent titulaire devra réaliser le dimensionnement des différentes centrales.</u>

Les caissons seront installés sur patins antivibratile.

Chaque caisson d'extraction VMC basse consommation sera composé de :

- Un moto-ventilateur avec moteur à commutation électronique piloté par une carte de régulation, une roue à réaction (simple ouïe) à entraînement direct, un caisson en tôle galvanisée.

- Un moto-ventilateur caractérisé par une courbe débit-pression montante.

- Une alimentation électrique en monophasé 230V.

- Un coffret électrique avec interrupteur monté en usine et cadenassable

Le groupe d'extraction sera conforme à la réglementation incendie d'habitation soit de catégorie C4, 400°C - 1/2h.

Le démontage du caisson ventilateur sera réalisable sans nécessiter la déconnexion du réseau aéraulique, afin d'effectuer facilement les interventions courantes d'entretien, de maintenance et de remplacement.

Cette prestation comprend également les raccordements électriques.

<u>Position</u> : suivant plan n° 03